

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2014

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 11 septembre 2014 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, M. TOUSSAINT, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

Secrétaire de séance : C. CAGNAT.

☆☆☆

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Madame Claudine THIBAULT, conseillère municipale, décédée le 17 juillet dernier.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Adhésion au groupement de commande gaz du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY).

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame BARON, adjointe aux finances, expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les modifications suivantes :

♦ **CREDITS SUPPLEMENTAIRES** :

Section	Prog./ Chap.	Article	Crédits à voter	
			Recettes	Dépenses
Investissement	OPFI	27638 Créance sur budget annexe	400 000	
Investissement	OPFI	1641 Remb. capital emprunt		400 000
Fonctionnement	78	7815 Reprise sur provision p/ risque	45 000	
Fonctionnement	014	73925 Revers. fds péréquation recette fisc.		200
Fonctionnement	011	6156 Maintenance		5 000
Fonctionnement	011	61523 Entretien voies et réseaux		29 000
Fonctionnement	011	6135 Locations mobilières		2 800
Fonctionnement	011	60611 Eau et assainissement		3 000
Fonctionnement	011	60632 Fournitures de petit équipement		5 000
TOTAUX			445 000	445 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE D'APPROUVER** les modifications de crédits comme indiqué ci-dessus.

TABLEAU MODIFICATIF DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Madame BARON présente le tableau modificatif des subventions allouées aux associations qui intègre, notamment, la subvention complémentaire pour la participation aux festivités du 14 juillet. Le montant global voté au budget primitif reste inchangé.

Désignation du bénéficiaire	BP 2014	Rectificatif du 11/09/14	Rectificatif	TOTAL BUDGET
A.D.M.R.	1 000	110		1 110
PERRIGNY Animation Détente	1 100	110		1 210
Union Sportive de Perrigny	2 500	400		2 900
Club « Vivre Ensemble »	700	110		810
Amicale des Sapeurs Pompiers	500			500
Coopérative scolaire élémentaire	948			948
Coopérative scolaire maternelle	537			537
Association anciens combattants	0			0
Association des Parents d'élèves + Classe de neige	200 0	110		310 0
Société de Chasse de Perrigny	0	110		110
S.P.A. 89	80			80
Comité des fêtes	0	150		150
Association Yoga Perrigny	150	110		260
Souris à la vie	500	110		610
Association "Minipouss"	200	110		310
Association Tennis Perrigny	150			150
Association "Les amis des chats"	200			200
Perrigny et les années 60-70	300	110		410
Association "Les Bréandes"	400	110		510
Association "Gospel for ever"	0	110		110
Divers (en réserve)	4 535	-1 760		2 775
Crédits votés au BP 2014	14 000			
Décisions modificatives		0	0	
Total budget 2014				14 000

(1) dont indemnité au titre des N.A.P. de 180 € (15 € x 12) de sept. à déc. 2014

(2) dont subvention exceptionnelle de 500 € pour organisation d'un duathlon

(3) dont subvention exceptionnelle de 150 € pour nouvelle association

(4) dont subvention exceptionnelle de 200 € pour nouvelle association

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Des textes législatifs et réglementaires précisent les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil qui peut être allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. Ainsi, une nouvelle délibération doit être prise par les assemblées délibérantes à chaque changement de comptable et après chaque renouvellement des conseils municipaux. Compte tenu des difficultés persistantes à la trésorerie d'Auxerre, notamment au niveau des délais de paiement, le conseil municipal décide, par 9 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions, de ne pas accorder cette indemnité, comme elle avait été refusée aux deux précédents trésoriers.

CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE SPORTIVE

L'aménagement de la zone sportive a été scindé en deux tranches. La première a été réalisée et mise en service début 2009. La 2^{ème} tranche du projet avait été mise « en sommeil » en 2010 du fait que les demandes de subvention, tant de la part de l'Etat que du Département de l'Yonne, n'ont pas été accordées. Afin de solder cette affaire, le cabinet d'architectes réclame un solde d'honoraires pour la réalisation des premières études de cette seconde partie, et une indemnité de résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre.

Après examen approfondi des décomptes et après négociation, le montant total réclamé s'élève à 25 679,52 € TTC. Le conseil donne son accord pour le versement des sommes demandées.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Un des agents des services techniques a passé avec succès l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Il peut donc être inscrit au tableau d'avancement de grade.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE CERTAINS AGENTS

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires avec une demi-journée de classe en plus par semaine et des activités périscolaires les après-midis a conduit à réorganiser les plannings de travail des agents affectés au service des écoles, de la garderie et du restaurant scolaire. Parallèlement, la mise en service de la salle multisports à la rentrée nécessite des heures d'entretien plus conséquentes. Cinq personnes sont concernées par ces changements et l'augmentation du temps de travail est de l'ordre de 2 h 30 à 3 h 00 hebdomadaires pour chacune d'elles. Le Comité Technique Paritaire doit être saisi pour avis.

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)

Le démarrage des nouvelles activités périscolaires a eu lieu :

- ♦ le 8 septembre pour les classes de maternelle à raison de 30 mn l'après midi des lundis, mardis et jeudis, par groupes de 9 enfants environ encadrés par le personnel communal avec l'intervention de 3 bénévoles pour des lectures,
- ♦ le 9 septembre pour l'école élémentaire, par groupes de niveau de 6 à 8 enfants le mardi et le jeudi de chaque semaine, de 16 h 00 à 17 h 00. Les activités (sportives, expression corporelle et psychomotricité) sont assurées par des intervenants extérieurs rémunérés.

ACHAT DE TERRAIN POUR CREATION D'UN FOSSE AUX BREANDES (annule et remplace la délib. n° CM-2014/32 du 28/04/2014)

Par délibération du 28 avril dernier, le conseil municipal a décidé l'acquisition de l'emprise du fossé d'exutoire provenant du bassin de rétention des eaux de pluies créé dans le bas de la rue de la Côte de Bréandes pour les constructions nouvelles de cette rue. Il a été indiqué comme référence cadastrale de la partie de terrain à acquérir la section AH n° 333. Il s'avère, à réception du document d'arpentage, que cette parcelle avait déjà été divisée. La nouvelle référence de la parcelle à diviser est le AH n° 426 « Les Monottes ». La partie à acquérir porte le numéro AH .. d'une surface de 423 m².

ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU C.C.A.S

Après le décès de Madame Claudine THIBault, il doit être procédé à l'élection d'un nouveau membre pour la remplacer à l'assemblée du CCAS. Une seule candidature étant déposée, Monsieur le Maire propose de voter à main levée. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame LUTGEN pour siéger au CCAS.

ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUPPLEANT DE LA COMMISSION DE D.S.P.

De la même façon, il doit être procédé à l'élection d'un nouveau membre pour remplacer Madame Claudine THIBault en tant que membre suppléant de la commission de délégation de service public. Une seule candidature étant déposée, Monsieur le Maire propose de voter à main levée. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Sylvie PREAU pour siéger à la commission de D.S.P. en qualité de suppléante.

REFORME DES STATUTS DU S.D.E.Y.

Au 1^{er} janvier 2014, la Fédération Départementale d'Énergie de l'Yonne est devenue Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne. Les statuts ont été modifiés en conséquence, mais des amendements ont dû être apportés sur les compétences obligatoires pour les communes urbaines à régime urbain, ainsi que sur le fonctionnement du syndicat. Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts ainsi que les évolutions votées par le syndicat.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE

Afin de répondre à la fin des tarifs réglementés dans les domaines du gaz et de l'électricité, et afin de bénéficier de tarifs négociés, le S.D.E.Y. propose d'adhérer au groupement de commandes d'énergies constitué pour la région Bourgogne et dont le coordonnateur est le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (S.I.E.E.N.). Le conseil municipal décide d'adhérer à ce groupement.

COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ – CONVENTION AVEC GrDF

Afin de pouvoir mettre en œuvre le projet de compteurs communicants gaz, lesquels permettront à la fois aux abonnés de suivre leur consommation au jour le jour, s'ils le souhaitent, et d'améliorer la facturation en prenant des index réels, GrDF sollicite le partenariat de la commune pour l'installation d'un récepteur radio sur un point haut. Le conseil municipal donne un accord de principe à la signature d'une convention autorisant la réalisation d'études d'implantation, par 10 voix pour, 1 contre et 3 abstentions. Le ou les sites retenus feront alors l'objet d'un bail.

RAPPORTS ANNUELS 2013 DES SERVICES PUBLICS GERES PAR LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

Le conseil municipal prend acte des rapports annuels 2013 :

- sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable,
- sur le service public d'assainissement non collectif,
- sur le service de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Ces rapports sont consultables, soit en mairie, soit au siège de la communauté de l'Auxerrois 3 bis rue Clémenceau à Auxerre.

DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2014/20 du 09/07/2014 : Contrat de location de la maison en bois aux Bréandes. Bail à effet du 08/07/2014 pour une durée de 6 ans, moyennant un loyer mensuel de 511 € révisable annuellement.
- N° 2014/21 du 09/07/2014 : Vente d'un abri préfabriqué près du Monument aux Morts au prix de 300 €.
- N° 2014/22 du 21/07/2014 : Avenant n° 12 à la police d'assurance « prestations statutaires des agents CNRACL ». Montant de la cotisation réduit de 597,64 €.
- N° 2014/23 du 21/07/2014 : Avenant n° 12 à la police d'assurance « prestations statutaires des agents IRCANTEC ». Montant de la cotisation réduit de 405,28 €.
- N° 2014/24 du 21/07/2014 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison d'habitation située dans le bourg au prix de 70 000 €.

AFFAIRES DIVERSES

Commission des transports urbains de la communauté de l'Auxerrois : Suite au décès de Madame Claudine THIBAULT, le conseil municipal désigne Monsieur Michel TOUSSAINT pour la remplacer.

Pistes cyclables : Un projet communautaire est en cours d'élaboration dans lequel figure la commune de Perrigny. Le coût des travaux est de l'ordre de 300 000 € avec possibilité de subvention de la région Bourgogne en 2014. Une première partie reliant les Bréandes au bourg pourrait être étudiée. Dans un second temps, les liaisons Perrigny – St-Georges et Perrigny – Auxerre seraient étudiées en fonction de l'avancement du projet du rond-point du Conseil Général sur la RD 158.

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) : La région Bourgogne a acté, en janvier 2013, le principe d'engager l'élaboration de son nouveau SRADDT. Le projet entre dans une phase de mise à disposition du public. Celui-ci est consultable sur le site internet de la Région : <http://www.region-bourgogne.fr/sraddt>.

Congrès des Maires : Le 97^{ème} congrès se déroulera à Paris du 25 au 27 novembre prochain. Les élus souhaitant y participer doivent se manifester au secrétariat le plus tôt possible et avant le 1^{er} novembre.

Prévisions de travaux : Des consultations ont été effectuées auprès d'entreprises de travaux publics pour les travaux suivants qui seront exécutés avant la fin de l'année si les conditions climatiques le permettent :

- réfection des trottoirs rue du Village
- Création de chaussée chemin de Mocquesouris
- Entretien de la voirie communale
- Aménagement des abords de la salle multisports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 10.